

GROSLAY

N° INSEE 95288

Num	Codserv	Intitulé de la servitude	Désignation de la servitude	Libelle acte	Date de l'acte
2360	AC1	Ministère de la Culture - Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine. Monuments historiques : - Servitudes de protection des monuments historiques.	Eglise de GROSLAY (Cl.MH.)	Arrêté	09/12/1929
4780	I3	Ministère de l'Industrie - Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement. Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz.	Canalisation 500mm VILLIERS LE BEL - GENNEVILLIERS	Arrêté	24/08/1959
5160	I3		Canalisation 200mm EZANVILLE - GROSLAY	Décret	06/10/1967
4790	I3		Canalisation 600mm VILLIERS LE BEL - EPINAY/S.	Arrêté	28/08/1968
4950	I3		Canalisation 150mm Antenne de GROSLAY	Décret	06/10/1967
4890	I3		Canalisation 200mm GENNEVILLIERS-ECOUEEN	Décret	06/10/1967
6250	I4	Ministère de l'Industrie - Direction du Gaz, de l'électricité et du charbon. Electricité : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	2 x 225KV FALLOU - PLESSIS GASSOT 2 et PLESSIS GASSOT -TILLIERS	Décret	06/10/1967
5681	I4		225 kv (Ampère) PLESSIS-GASSOT 1-2	Décret	06/10/1967
5680	I4		400Kv (Ampère) PLESSIS-GASSOT 3-4	Décret	06/10/1967
6260	I4		2 x 225Kv FALLOU - PLESSIS GASSOT 3-4	Décret	06/10/1967
6320	PM1	D.D.E./ I.G.C. Plan de Prévention des Risques (P.P.R.) naturels prévisibles (art. L 562-1-2 et suivants du code de l'Environnement)	Zones de risques liées à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées (ancien article R 111-3 du Code de l'Urbanisme)	Arrêté	08/04/1987
6880	PT2	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (France Télécom) - Direction des Réseaux Régionaux: Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	LIAISON PARIS - ROUEN 2, tronçon Andilly-Chennevières	Décret	30/08/1978
7880	PT3	France Télécom. Servitudes relatives aux communications téléphoniques & télégraphiques	Câble RU 95129 ARGENTEUIL B - SARCELLES		
8260	PT3		Câble F.93 U 08 le BLANC MESNIL - SAINT-OUEN-l'Aumône le PLESSIS BOUCHARD		
8270	PT3		Câble F.75 U 01 ECHIQUIER - ANDILLY		
8320	T1	SNCF - Délégation Régionale de la Région Parisienne - Pôle Programmation et Urbanisme - 7 rue du Delta 75009 PARIS	Voies Ferrées	Loi	15/07/1845
8420	T5	Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement - Direction générale de l'aviation civile. Circulation aérienne : Servitudes aéronautiques de dégagements (aérodromes civils et militaires).	Aérodrome du BOURGET	Décret	27/11/1969
8430	T5		Aéroport CHARLES DE GAULLE	Décret	13/07/1993

Fin des Servitudes